

Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
**Service de l'Aménagement de l'espace  
et de la Transition Energétique**

Affaire suivie par : Audrey LACAZE-THONAT  
05.53.06.80.25 / 06.33.60.91.20  
[a.lacaze-thonat@dordogne.fr](mailto:a.lacaze-thonat@dordogne.fr)

## FICHE DE SUIVI D'OPÉRATION

DECISIONNELLE		D'INFORMATION	X
A l'attention des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)			
Objet : Etudes d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) des communes d'Eyzerac – Lempzours – Négrondes et Vaunac.			

### Récapitulatif chronologique :

- Le 12 février 2016 : *délibération* du Conseil municipal de la commune de Vaunac, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 30 juillet 2020 : *délibération* du Conseil municipal de la commune d'Eyzerac, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 5 octobre 2020 : *délibération* du Conseil municipal de la commune de Négrondes, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 11 octobre 2020 : *délibération* du Conseil municipal de la commune de Lempzours demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur la totalité de son territoire.
- Le 19 février 2020 : ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire de Périgueux désignant le Président de la CIAF en la personne de M. Alain LESPINASSE, Commissaire enquêteur.
- Le 29 mars 2021 : *institution* par délibération de la Commission permanente du Département, de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) et autorisation du lancement des études d'aménagement foncier.
- Le 7 avril 2021 : *constitution* de la CIAF par arrêté du Président du Conseil départemental.

- Le 7 octobre 2021 : signature des ordres de service des prestataires désignés après appel d'offres.
  - Pour le volet foncier :
    - M. Philippe COUTURE – Cabinet ECTAUR de Blaye.
      - Pour un montant de : **24 980 € HT – 29 976 € TTC**
  - Pour le volet environnement :
    - M. Philippe MENARD – BKM Environnement de Bordeaux.
      - Pour un montant de : **40 780 € HT – 48 936 € TTC**
  
- Le 14 octobre 2021 : première réunion de la CIAF avec pour ordre du jour :
  1. Présentation du Cabinet de géomètres experts chargé du volet foncier de l'étude d'aménagement ;
  2. Présentation du Bureau d'études chargé du volet environnement de l'étude d'aménagement ;
  3. Présentation du déroulé et du planning des études d'aménagement ;
  4. Questions diverses.
  
- Entre octobre 2021 et octobre 2022 : déroulement des études d'aménagement foncier.
  
- Le 4 octobre 2022 : nouvelle réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
  1. Présentation de l'étude initiale d'aménagement foncier – volet foncier ;  
Délibération validant les conclusions de l'étude.
  2. Présentation de l'étude initiale d'aménagement foncier – volet environnement ;  
Délibération validant les conclusions de l'étude.
  3. Délibérations portant sur l'opportunité de mener une opération d'aménagement foncier, le mode d'aménagement choisi et le périmètre proposé de l'opération ;
  4. Organisation de l'enquête publique portant sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier ;
  5. Questions diverses.
  
- Du 12 décembre 2022 au 20 janvier 2023 : déroulement de l'enquête publique portant sur le mode, le périmètre et les prescriptions environnementales.
  
- Le 22 février 2023 : réunions des quatre sous-commissions communales pour une première présentation du bilan de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur.
  
- Le 14 mars 2023 : réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
  1. Présentation du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur ;
  2. Examen des observations formulées pendant l'enquête publique ;
  3. Validation de l'avis émis par les quatre Conseils Municipaux ;
  4. Délibération demandant le lancement de l'opération d'aménagement foncier au Président du Conseil départemental ;
  5. Questions diverses.

- Le 24 avril 2023 : délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental ordonnant l'ouverture des opérations d'aménagement foncier sur une partie du territoire des communes d'Eyzerac – Lempzours – Négrondes et Vaunac.
- Le 27 juillet 2023 : attribution du marché de géomètre au Cabinet ECTAUR représenté par M. Philippe COUTURE pour un montant de **495 356 € HT soit 594 427,20 € TTC**.
- Le 19 septembre 2023 : nouvelle réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
  1. Mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental : présentation de la procédure ;
  2. Planning prévisionnel des opérations ;
  3. Questions diverses.
- Novembre 2023 : classement des parcelles.
- 16 et 17 janvier 2024 : réunions des sous-commissions.
- Le 16 février 2024 : nouvelle réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
  1. Présentation et validation du diagnostic parcellaire (classement) ;
  2. Détermination et validation des valeurs d'échanges ;
  3. Organisation de la consultation publique relative au classement ;
  4. Questions diverses.
- Du 8 avril au 7 mai 2024 : consultation publique portant sur la nature et l'étendue des droits des propriétaires.
- Le 25 juin 2024 : nouvelle réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
  1. Analyse des observations déposées lors de la consultation publique relative au classement et à la nature des droits des propriétaires ;
  2. Point procédure : élaboration d'un avant-projet et organisation d'une consultation publique dédiée ;
  3. Questions diverses.